



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant

Question écrite n° 44677

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quel est le montant de rentrées fiscales supplémentaires qui pourrait résulter pour la France de l'éradication de l'économie clandestine.

Texte de la réponse

Il existe peu d'évaluations de l'économie souterraine, qui s'étend des petits travaux domestiques non déclarés jusqu'aux activités criminelles en France. Celles-ci, en outre, sont incertaines en raison de la difficulté liée à cette matière. Les ordres de grandeur habituellement avancés sur la base de données macro-économiques sur l'utilisation du revenu des ménages ou la circulation de la monnaie tournent autour de 10 % du PIB avec des marges d'incertitude importantes. Compte tenu du système de prélèvement français, l'économie souterraine pèse en tout premier lieu sur les ressources des régimes de sécurité sociale. L'impact sur les recettes de l'État est un peu moins important, de l'ordre de 15 MEUR, en raison des mécanismes de franchise ou d'abattements attachés à certains impôts comme la taxe sur la valeur ajoutée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44677

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5633

Réponse publiée le : 30 novembre 2004, page 9444